6e ANNEE. — NUMERO 19.

Macti animo estote, Dilecti Filii, et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ servitis hujus apostolicæ cathedræ doctrinis innixi. Bref à la Liberté)

La Presse est une œuvre pie, d'une utilité souveraine. (Paroles de Pie IX, aux pèlerins de Rennes.)

MARDI 25 JANVIER 1876.

LA LIBERTÉ

Journal quotidien politique et religieux.

O. I. X. M. V. X.

ABONNEMENTS

	1 an.	6 mois.	3 mois.
Suisse	fr. 20	11	6
France, Belgique, Allemagne, Autriche	» 36	19	10
Italie	» 20	16	9
Hollande	» 65	23	12
Angleterre, Espagne	» 52	27	14

Bureaux de Rédaction et d'Expédition, Grand'Rue, 10.

BUREAU DES ANNONCES
ALPHONSE COMTE
Grand'Rue, 10, à Fribourg.

Pour le **prix des annonces**, voir à la 4e page.

La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés. Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

La déclaration de guerre au catholicisme en Amérique.

(*Traduit du* Tablet.)

Dans un récent discours, le président Grant vient de se révéler comme le chef d'une grande conspiration contre l'Eglise catholique dans les Etats-Unis. Une telle politique est tout-à-fait contraire à la Constitution et en opposition aux premiers principes des devoirs présidentiels. C'est ainsi que, à la veille de la célébration du centenaire de l'indépendance de l'Amérique, le chef de la République déclare la guerre à des millions de catholiques dont les coreligionaires, en particulier les Irlandais du Maryland, ont scellé cette liberté de leur sang et conquis l'admiration de Washington.

Tous les recensements de la statistique prouvent que l'immigration irlandaise a puissamment contribué au rapide accroissement de la population et de la prospérité des Etats-Unis : dans les tableaux officiels de l'immigration, l'Irlande tient le premier rang : l'Allemagne ne vient que beaucoup en arrière, au second rang. D'après les mêmes documents, 90 pour 100 de ces immigrés irlandais professent la religion catholique.

Dans les villes et ports principaux de l'Atlantique, les catholiques forment le tiers de la population ; dans les Etats de l'Ouest, le quart ou peut-être le cinquième. D'après ces données, on peut évaluer le nombre des catholiques au 22 pour 100 de la population totale, soit à 11 millions de citoyens.

Durant la grande guerre de sécession, il n'y eut pas de meilleurs défenseurs de la République américaine que les soldats catholiques ; ce fut en grande partie l'héroïque bravoure de l'élément catholique qui sauva l'union du démembrement. La mémorable campagne de Sheridan marque plus dans l'histoire de cette guerre gigantesque que n'importe quel exploit d'Ulysse Grant. Lorsque le président Lincoln vit l'intégrité de la République sérieusement menacée par une vaste et puissante rébellion, à laquelle de grands Etats étaient sur le point de témoigner leurs sympathies par la reconnaissance des droits de belligérants, quel fut le fidèle et sage ambassadeur qu'il envoya dans les cours de l'Europe pour plaider la cause de la grande République ? Ce dut être, sans doute, un méthodiste, un presbytérien, ou quelque dignitaire d'une autre secte yankée ! Non ce fut l'illustre John Hughes, le dernier archevêque de New-York, un Irlandais d'origine ; et sa mission diplomatique eut le meilleur succès. Aujourd'hui néanmoins les services des catholiques sont méconnus par le chef de l'Etat. Il y a peu de mois encore, le président Grant remerciait le Saint-Père de l'honneur fait à l'Amérique par l'élévation de l'archevêque de New-York au cardinalat, et il recevait avec distinction les prélats romains chargés d'apporter la barrette cardinalice au nouveau membre du Sacré-Collége.

Tout cela est changé, tous ces services sont oubliés. Le président se place aujourd'hui à la tête d'une formidable société secrète dont le but est d'exclure les catholiques de toute position sociale, politique, administrative ou officielle de la République.

En 1867, il se forma, une société secrète « l'ordre de l'Union Américaine » pour enlever aux catholiques leurs franchises et les empêcher de parvenir aux charges publiques.

Cette société a dans ses statuts une série de propositions dirigées contre l'Eglise catholique : elle est dirigée par un assemblage de conseils de sénats, de comités, elle a des serments, des signes secrets, des mots de ralliement. Le président Grant a été reçu membre de cette société et peu de jours après, rapporte le *New-York Herald*, il prononçait un discours destiné à servir de manifeste dans la question scolaire.

Il se déclare résolu à exclure les catholiques de toute participation à la direction des établissements publics d'éducation, c'est-à-dire à bannir la religion de tout établissement subventionné par l'Etat, depuis la simple école jusqu'à l'université. Il signale les biens de l'Eglise et des institutions de charité comme une source abondante d'imposition par l'Etat et il se fait l'écho des assertions audacieuses de M. Gladstone et de M. de Bismark, en déniant aux catholiques une loyale obédience aux lois de l'Etat.

CONFÉDÉRATION.

RECOURS

au haut Conseil fédéral de la Confédération suisse contre la loi bernoise du 31 octobre 1875 sur la répression des atteintes portées à la paix confessionelle.

(SUITE ET FIN.)

Une autre disposition de la loi du 31 octobre fait grief aux catholiques du Jura : c'est l'article 5, interdisant les processions et autres cérémonies religieuses en dehors des églises, chapelles ou locaux privés, sous peine d'une amende pouvant s'élever jusqu'à 200 fr., ou d'un emprisonnement pouvant aller jusqu'à soixante jours.

Cette interdiction est contraire à l'Acte de réunion, qui nous garantit le culte de notre religion *comme culte public*, de même qu'à la Constitution bernoise et à la Constitution fédérale.

Jusqu'à la suspension du clergé jurassien, c'est-à-dire de 1815 à mars 1873, le culte catholique romain s'est exercé dans le Jura *comme culte public. Lorsqu'en 1867 le conseil* exécutif proposa au Grand Conseil un projet de loi sur la diminution des fêtes chômées, on eut soin de conserver comme fête légale la *Fête-Dieu*, à raison de la procession qu'on avait coutume d'y faire. M. Migy, directeur des cultes et rapporteur de la loi, disait à ce sujet : « Si le décret conserve » six fêtes, c'est d'abord que le gouverne» ment a voulu rester conséquent avec lui» même. Il n'a cessé d'invoquer le concor» dat et les articles organiques. Or, en suite » de l'organisation que ses dispositions ont » introduites, ces fêtes ont été maintenues, » savoir Noël, l'Ascension, l'Assomption et » la Toussaint. On y a ajouté la Fête-Dieu » et le Nouvel-An. *La première parce* » *qu'elle consiste dans une manifestation* » *religieuse publique*, et qu'on ne devait » pas exposer, par des motifs d'ordre et de » sécurité, à voir troubler à l'aide de tra» vaux extérieurs (1). »

Cette citation suffit à prouver que le gouvernement de Berne reconnaissait encore récemment le droit des catholiques romains du Jura d'exercer leur culte publiquement *par des manifestations extérieures. La* nouvelle loi supprime ce droit, sous le prétexte futile d'atteinte à la paix confessionnelle. Cette nouvelle entrave sera d'autant plus sensible, que *dans la grande unanimité de nos communes il n'existe point de dissidents.* Dans plusieurs autres, où cependant le culte vieux-catholique est établi et en possession de l'église paroissiale, le service schismatique est à peine suivi par quelques rares adhérents. En tout cas l'immense majorité de la population est demeurée attachée au culte catholique romain. Ce culte possède légalement le droit de procéder à des cérémonies publiques *même en dehors des églises. Ce droit est exercé sans conteste dans toute la Suisse catholique, même sous l'empire de la nouvelle Constitution fédérale.* Le supprimer aux populations du Jura catholique, c'est porter atteinte à la Constitution fédérale, et blesser l'égalité qui doit régner entre les citoyens du même pays.

Nous ne saurions de même reconnaître comme fondée et conforme à la Constitution et à l'Acte de réunion la disposition de l'art. 4, qui exige l'autorisation de l'Etat pour l'*exercice des fonctions pontificales et pro*hibe la délégation de tous pouvoirs épiscopaux.

Si l'état de choses créé par la déposition de l'évêque de Bâle se prolonge encore, les catholiques du Jura vont se trouver dans la situation la plus pénible, eu égard à leurs intérêts religieux. Il est évident qu'on ne pourra les forcer de reconnaître un évêque

(1) Voir *Bulletin* des séances du Grand Conseil de Berne (page 239), séance du 29 mai 1867.

---

6 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*.

JULIEN

CHRONIQUE TOULONNAISE.

— Oui, bien heureux, répéta le prêtre avec mélancolie, car je t'y ai vue, *pauvre* petite fleur, que j'avais reçue étiolée des bras de ta mère mourante, revenir peu à peu à la vie et te fortifier aux exhalaisons balsamiques des plantes de ces montagnes ; bien heureux, car j'aimais cette petite église où tu as fait ta première communion, et que tu ornais avec tant de goût ; j'aimais mes bons paroissiens, dont j'avais béni les *mariages*, dont j'avais enterré les pères et baptisé les enfants. Mais, à présent que te voilà fraîche et robuste, je me réjouis pour toi, ma fille, d'aller vivre en lieux habités. Ollioules, tu le sais, est une jolie petite ville où tu peux trouver ce qui te manque ici, une société convenable et un établissement avantageux.

— O mon *Dieu ! dit Dorothée.*

Puis elle se tut tout à coup, leva vers le ciel ses beaux yeux humides, et, me prenant par la main :

— Rentrons, mon bon oncle, dit-elle avec des larmes dans la voix ; la soirée est trop fraîche pour vous.

J'avais d'abord reçu avec joie la nouvelle de notre prochain départ, ainsi qu'il arrive aux enfants, que charme toujours la perspective d'un voyage ou d'un changement de résidence ; mais, en voyant ma mère adoptive émue et affligée, je me mis à regretter comme elle notre agreste séjour.

— L'air d'Évenos est si bon pour la santé ! m'écriai-je à mon tour, en répétant ce que j'avais entendu dire maintes fois, les promenades y sont si pittoresques et nous y sommes si aimés ! quel dommage, mon Dieu ! de quitter tout cela !

— Console-toi, Julien, dit la jeune fille en me baisant au front, nous y reviendrons quelquefois, car Ollioules est bien près ; puis, avant de partir, nous parcourrons ensemble tout le quartier pour dire adieu à nos connaissances.

Nous arrivâmes au presbytère, où mise Moutte, instruite de l'événement, exprimait avec volubilité la joie dont elle était remplie. Ollioules était son pays natal, elle y avait *encore* des amis et des parents ; d'ailleurs, c'était un paradis terrestre en comparaison des rochers arides sur lesquels nous étions perchés. Mgr l'évêque, disait-elle, ne se montrait que juste en assignant cette résidence à monsieur le curé, il y a longtemps qu'il aurait dû le faire.

III

RENCONTRE IMPRÉVUE. — LES ADIEUX DU PASTEUR. — OLLIOULES. — LA SAINT-LAURENT. — PREMIERS CHAGRINS.

Dès le lendemain matin, nous commençâmes nos excursions, Dorothée et moi ; je portais fièrement sur mes épaules un sac de voyage, rempli de divers objets qu'elle voulait laisser en souvenir à ses amis de la montagne : c'étaient, pour les uns, des bas qu'elle avait tricotés dans les soirées d'hiver ; pour les autres, des chemises dont mise Moutte avait filé la toile, mais que la jeune fille avaient taillées et cousues elle-même ; pour les plus fortunés, des chapelets, des livres ou des images ; chaque paroissien devait avoir son présent, proportionné à son âge et à sa position.

Nous visitâmes successivement deux ou trois bastides éparses sur les flancs de la montagne ; puis, la chaleur commençant à se sentir, nous nous dirigeâmes vers la fontaine, qui s'échappait avec un doux murmure, à travers les fentes d'un rocher couvert de mousse, et qui formait un bassin naturel ombragé de grands arbres et tout tapissé de plantes aquatiques. C'était la sources vive, qui, à défaut des citernes, souvent insuffisantes dans l'été, fournit aux besoins des habitants d'Évenos ; mais, comme nous n'étions plus qu'à quelque pas de cette fraîche oasis, nous vîmes avec effroi un homme de haute taille se lever tout à coup de derrière un buisson de grenadiers sauvages, armé d'un grand fusil.

Le cri de terreur qui s'échappa malgré moi fit sourire l'étranger, dont la contenance fière et hardie n'avait rien d'hostile ; il regarda Dorothée avec une surprise mêlée d'admiration, et, la saluant avec respect :

— Mademoiselle, lui dit-il en hésitant un peu et pour lier conversation, suis-je encore bien loin d'Évenos ?

— A un quart d'heure seulement, en suivant le petit sentier par lequel nous venons de descendre, lui répondit-elle d'une voix timide.

— Et la grande bastide, ainsi qu'on me l'a désignée ?

— Vous la voyez à vos pieds, et vous n'en êtes qu'à cinq ou six minutes.

— Je vous remercie de vos bons renseignements, dit-il en la regardant encore.

Mais n'ayant aucun motif pour prolonger l'entretien, il salua de nouveau, ramassa son carnier et s'éloigna lentement.

Nous nous assîmes alors à l'ombre des grands arbres, nous partageâmes ensemble une pompe-taillade (1), que mise Moutte avait pétrie la veille, et, puisant l'eau dans le creux de nos mains, nous nous désaltérâmes à la source vive.

Ce fut sur le versant opposé que nous dirigeâmes nos pas le jour suivant, et, dans chaque bastide où nous nous arrêtions, c'étaient de nouvelles protestations de respect et de dévouement et souvent des larmes répandues à la pensée de notre prochain départ. Ce jour-là encore nous rencontrâmes le chasseur étranger ; mais il se contenta de nous saluer poliment, sans nous adresser la parole.

(1) Gâteau provençal, pétri avec de la farine, de l'huile et du sucre.

nommé en dehors des prescriptions canoniques. Si l'Etat en vient à installer un évêque officiel, hors la participation du Saint-Siége, il ne peut prétendre imposer sa juridiction. Dès lors, pourquoi mettre une population tout entière dans l'impossibilité de vaquer à ses exercices religieux ? L'Etat de Berne a retiré à Mgr Lachat l'autorisation officielle et ne reconnaît plus sa juridiction. Voilà tout. Mais en lui enlevant son traitement l'Etat de Berne n'a pas pu lui enlever la juridiction spirituelle pour ceux qui la *reconnaissent encore*. S'il arrivait qu'un évêque désigné par le Saint-Siége fût chargé de l'administration spirituelle des catholiques romains du Jura, le gouvernement pourrait-il s'opposer à sa juridiction ? S'il le fait, *les catholiques du Jura ne se trouveront-ils* pas dans une position inférieure à celle des autres catholiques de la Suisse ? Si l'autorisation est nécessairement du ressort de l'Etat, l'Etat peut l'accorder ou la refuser. S'il la refuse, combien de graves inconvénients en résulteront-ils par des entraves apportéesau libre exercice de la religion catholique dans le Jura ?

Les soussignés auraient pu s'étendre encore sur la procédure exceptionnelle organisée par le législateur pour connaître des cas d'infraction à *la loi du 31 octobre 1875*, de même que sur les pénalités vraiment excessives édictées pour réprimer les contraventions. Ils se contenteront de faire remarquer que les districts catholiques directement intéressés à la loi l'ont rejetée à une majorité écrasante. Cette manifestation du peuple catholique a bien sa signification.

Appuyés sur ces considérations, les soussignés concluent à ce qu'il plaise au haut Conseil fédéral, et éventuellement à l'Assemblée fédérale suisse :

I. Dire et reconnaître que la loi du 31 octobre 1875, sur la répression des atteintes portées à la paix confessionnelle, votée par le Grand Conseil de Berne et adoptée par le peuple bernois, est contraire aux dispositions des constitutions fédérale et cantonale — en faisant ordonner au gouvernement bernois de la retirer.

II. Eventuellement dire que les dispositions des articles 2, 3, 4 et 5 de la dite loi seront supprimées comme inconstitutionnelles.

Et sera justice.

Jura bernois, *30 novembre 1875*.

Cas. Folletête, av.; — A. Vermeille, *av.*; — Hennemann, *not.*; — Jh Queloz, not.; — Girardin; — Cattin; — Z. Jobin, not.; — V. Gouvernon; — Steullet, av.; — G. Rebetez; — J.-B. Desbœuf; — Fattet, not.; — Jh Pape, not.; — Grenouillet; — Chappuis, *not.*; — Feune, *av.*; — Riat; — Greppin; — Koller, av.; — Hornstein, maire; — P. Prêtre; — P. Spahr; — X. Kohler; — Fleury; — Burger.

—

Un correspondant de l'*Ostschweiz* se plaint amèrement des effets désastreux de *la récente loi fédérale imposant à la commune du domicile tous les frais d'assistance* et de sépulture des malades pauvres ressortissants d'autres cantons, sans que la moindre indemnité puisse être demandée à la *commune d'origine. Au lieu d'humanité*, c'est la barbarie qu'on développe. Au lieu de charité, c'est la cruauté qu'on favorise.

Dans la plupart des communes les malades sont réexpédiés chez eux. On avait prédit tout cela lors de la discussion de ces lois. Mais il est si doux d'expérimenter sans cesse en matière de législation fédérale, dussent les expériences avoir pour conséquences les plus criants abus.

—

On sait qu'un crédit de 2,000 fr. a été voté par les Chambres pour la publication *des actes de l'époque de la République helvétique* (1798-1803), publication qui doit servir de complément au recueil des recès fédéraux.

Le Conseil fédéral, sur la proposition du département de l'intérieur a résolu: 1° de charger ce département de faire élaborer par une commission d'experts un programme de ce travail; 2° d'autoriser la direction des archives à faire copier dès aujourd'hui et sans attendre le programme en question, les pièces qu'elle jugerait les *plus importantes; 3° de réserver à une* décision ultérieure la désignation d'un rédacteur et la direction générale à donner à l'entreprise.

—

Le conseil d'administration des chemins de fer de l'Union suisse a décidé de payer à compte du dividende pour l'année 1875, fr. 10 par action aux porteurs d'actions de priorité.

—

La *Nouvelle Gazette de Zurich* apprend de source officielle que la nouvelle publiée par quelques journaux et annonçant que le Nord-Est serait disposé à se charger de l'exploitation do Berne-Lucerne pour fr. 10,000 par kilomètre et par an, est dépourvue de fondement.

—

On écrit au *Journal de Genève:*

« Il est bien peu d'impôts, qui ne présentent des tentations à ceux qui veulent s'y soustraire. Mais, peut-être, il n'en a jamais été décrété un seul qui présente ce danger au même degré que celui-ci.

» *L'homme consciencieux ne le payera* qu'avec souffrance, se sentant, en quelque sorte, pressuré par l'injustice.

» L'homme moins consciencieux calculera son revenu. Sa terre ne lui rend que 2 0/0, sa maison de ville, 4 0/0, ses autres placements réputés sûrs, à peine 5 0/0; et la loi lui apprend que son patrimoine lui rend pour la terre 6 0/0, ailleurs 8 0/0, et que, d'après ce taux fallacieux, il doit payer le 2 0/0 à 3 0/0 de son revenu.

» Est-ce un mal de tromper un trompeur ? se dira-t-il.

» L'Etat ne doit pas démoraliser ceux qu'il gouverne, s'en faire le tentateur.

» Ce n'est pas le lieu de parler de l'impôt progressif, du fils qui doit payer d'après la *chance qu'il a d'hériter de ses parents; du* négociant ou de l'ouvrier gagnant sa vie en pays étranger: toutes circonstances dont on ne discute pas dans ce moment, la convenance, mais qui aggravent les causes de faiblesse. Le point de vue indiqué dans cet article est le seul que nous traitions ici. Assurément, nos deux Assemblées fédérales n'ont pas pesé dans sa gravité le mal énorme qu'elles ont préparé.

» Si la loi est maintenue, vingt à trente mille personnes seront mises en présence de leur conscience, et d'entr'elles que de milliers gémiront, combien plus de milliers, de ce fait, en deviendront plus mauvaises, lorsqu'elles auront à se taxer elles-mêmes.

» Ces considérations d'une nature spéciale doivent engager le peuple suisse à demander le referendum. »

—

Quelques feuilles libérales, la *Grenzpost* entr'autres, ont annoncé que les *Recours* des députés et du clergé du Jura contre la loi sur la répression des troubles portés à la paix confessionelle avaient déjà reçu un ac*cueil favorable de la part du Conseil fédéral*, du moins dans sa majorité.

Sans vouloir en rien préjuger les sentiments de cette haute autorité, lesquels sauront répondre, nous n'en doutons pas, aux difficultés de la situation par leur droiture et par leur fermeté, nous croyons savoir qu'aucune décision n'a encore été prise au sujet des recours. L'absence de M. Anderwert, chef du département de justice et police, qui, en cette qualité, doit présenter un préavis au Conseil fédéral, a même empêché toute délibération à cet égard. Il est toutefois à croire qu'elle ne tardera pas.

Plusieurs organes libéraux de la Suisse allemande témoignent le désir de voir le Conseil fédéral en finir au plus tôt, et dans un sens favorable à la vraie paix confessionnelle et à la prompte solution d'un conflit *que l'application de la loi bernoise menace* d'éterniser.

—

Il y a actuellement 49 ecclésiastiques vieux-catholiques qui remplissent des fonctions officielles en Suisse. Comme l'évêque à nommer doit être choisi parmi ces 49 prêtres en éliminant toutefois ceux qui ne possèdent pas la nationalité suisse ou qui ne desservent pas depuis deux ans une paroisse, le président du Conseil synodal a arrêté une liste de neuf candidats parmi lesquels le synode devra faire son choix.

NOUVELLES DES CANTONS.

Berne. — *La ville fédérale a été surprise* par l'arrivée d'un groupe d'individus avec de grandes bottes, des tuniques ornées de plaques métalliques, porteurs tous de bonnets fourrés et d'énormes moustaches. Immédiatement le bruit a couru que c'était une délégation du gouvernement insurgé de l'Herzégovine venant solliciter l'appui de la Suisse pour poursuivre le Musulman. On le croyait d'autant mieux qu'on avait vu ces Bosniaques entrer au palais fédéral. L'affaire se réduit à ceci : ces Slaves n'étaient que de vulgaires zigueuners qui étament les casseroles; s'ils sont allés au Palais, fédéral c'est par erreur, croyant entrer dans une bonne maison, nous dit le *Confédéré*, peu *flatteur pour les habitants du Palais de la* Confédération....

— Lundi dernier, au soir, des malfaiteurs ont volé à la gare de Berthoud tous les sacs de la poste, avec une valeur déclarée d'environ 5000 fr. Le mardi matin, on a retrouvé au bord d'un sentier, les sacs vides; jusqu'à présent on n'a aucun indice sur les coupables.

— On se rappelle l'incendie subit qui dévora la maison Pontignac à Courtemaiche, au milieu de l'été dernier. Quoique ce fût le second sinistre de cette espèce qui atteignait cette famille en un laps de temps assez court, on ne sut trop où en chercher la cause.

Aujourd'hui nous apprenons que sur des révélations qu'on dit avoir été faites à ce su*jet par un domestique de la maison*, le propriétaire vient d'être incarcéré avec sa femme. Une tierce personne chez laquelle les Pontignac avaient fait déposer divers objets, peu avant l'incendie, partage également leur sort.

Une enquête s'instruit.

— Le bruit court à Saignelégier et au Noirmont que le Conseil exécutif n'aurait pas ratifié les élections du 19 décembre 1875 pour la nomination des officiers de l'état civil dans ces deux paroisses. La nomination de *M. G. Gigon* ne serait pas ratifiée pour cause d'incapacité !! Celle de *M. Moirandat* pour cause.... Ce motif est tellement peu croyable que nous ne l'énoncerons pas avant d'être parfaitement sûr que Berne a eu le toupet de le donner. Du reste, nous n'aimons pas à ajouter foi à une nouvelle qui semble si peu fondée. Ajoutons que *M. G. Gigon* n'a pas encore officiellement reçu connaissance de l'arrêté du Conseil-exécutif.

Quoiqu'il en soit, ces rumeurs ont jeté les habitants du Noirmont dans une vive émotion. On parle déjà de rédiger une protes*tation qui est en effet très-opportune.*

Zurich. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, le fameux Meck de Rorbas, détenu dans les prisons de la ville de Zurich pour brigandage et assassinat, s'est échappé pour la seconde fois. Il s'était fabriqué de fausses clefs en bois avec lesquelles il a ouvert toutes les portes de l'établissement pénitentiaire. *Dans un des cabinets de l'administration*, il a échangé ses vêtements de forçat contre des habits ordinaires, puis il est sorti emportant avec lui deux revolvers chargés.

— La *Freitagszeitung* déclare maintenir en tous points le récit du souper de M. le conseiller d'Etat Stossel avec un détenu. La *Nouv. Gazette de Zurich* déclare qu'au premier abord son respect pour la magistrature de son canton l'a empêchée de croire que le fait fût vrai, mais que, renseignements pris, elle est en mesure d'affirmer que l'histoire est exacte avec tous ses détails, comme la *Freitagszeitung* les a rapportés. La version officieuse du *Landbote* serait ainsi inexacte.

— Le 16 janvier, à 1 heure du matin, un incendie a éclaté dans une maison isolée de la commune d'Alt-Alpiger S. Johann (Haut-Toggenbourg). Malheureusement, la maîtresse de la maison, veuve, encore jeune, et sa fille, âgée de 13 ans, ont perdu la vie dans les flammes.

Unterwald. — La paroisse de Kerns a célébré avec une grande pompe le 18 de ce mois (jour de la fête de la chaire de S. Pierre à Rome) le deux centième anniversaire de l'établissement de sa *Confrérie des Romains. En 1675, durant l'année sainte*, un grand nombre d'habitants de cette paroisse, prêtres et laïques, allèrent à Rome pour gagner l'indulgence du Jubilé. Accueillis dans la ville éternelle par des compatriotes qui étaient dans la garde papale ou au séminaire germanique, les pieux pèlerins profitèrent largement des grâces qu'ils trouvaient dans les stations aux célèbres basiliques. Instruit de leur courageuse démarche, le pape Clément X voulut leur donner un témoignage précieux de sa bienveillance; il leur accorda gracieusement les reliques *d'un martyr récemment découvertes dans* les catacombes, qui portait le nom de *Magnus*. Les voyageurs de retour au village voulurent perpétuer le souvenir de leur pèlerinage : ils fondèrent une confrérie qui devait les réunir dans un même dévouement au Saint-Siége, et qu'ils appellent la *Confrérie des Romains*. Les associés s'engageaient à professer la soumission, le plus profond respect envers le souverain Pontife, à soutenir, à défendre et à propager de tout leur pouvoir la foi catholique, apostolique et *romaine. Ils devaient faire au plus tôt le* pèlerinage de Rome auquel la confrérie devait contribuer de ses deniers.

Après deux siècles, cette pieuse association est encore dans toute sa ferveur dans la paroisse de Kerns. Chaque année, elle célèbre sa fête principale, le jour de la Chaire de S. Pierre à Rome. A l'occasion de ce *jubilé* deux fois séculaire, la Confrérie a voulu donner à cette solennité un éclat exceptionnel. Mgr l'évêque de Bâle avait bien voulu répondre à l'invitation de ces pieux associés et rehausser par sa présence cette belle fête. La foule était accourue de toutes les parties du canton et remplissait la vaste église de Kerns. Avant l'office, M. le commissaire épiscopal de Stantz fit un éloquent *discours sur la divinité* et la nécessité de l'Eglise catholique romaine; puis Mgr Lachat célébra la grande messe, avec toute la pompe des grandes fonctions pontificales. Des chants remarquablement exécutés, un orchestre de choix, une fanfare alternant avec le chœur, donnèrent à cette cérémonie une beauté incomparable. Le *landammann du canton*, toutes les autorités de cette importante paroisse occupaient les places qui leur sont réservées dans l'église. On sentait que le peuple d'Unterwalden est avant tout catholique et que s'il reste pauvre et modeste dans la vie privée, il est grand, il est noble et digne dans le service de Dieu, dévoué par dessus tout au Saint-Siége et à Pie IX.

Soleure. — Lundi dernier, vers 11 heures du soir, on a trouvé derrière l'hôtel de la Croix, à Olten, le cadavre de M. Martin Klein, bourgeois de cette dernière localité, âgé de 59 ans. M. Klein, en rentrant chez lui après avoir passé la soirée chez un de ses amis, a été atteint, près de la porte de l'hôtel de la Croix, où il avait fait sa demeure, *par un caillou qui lui a fracassé le crâne;* comme on ne lui connaît pas d'ennemi personnel, on suppose que le malfaiteur qui l'a tué s'est trompé dans sa vengeance. La justice informe.

— *On dit que M. Migy, curé intrus de* Laufon, sera appelé à la cure d'Olten, laissée vacante par le départ de M. Herzog *pour Berne.*

St-Gall. — Lundi dernier la police a arrêté à Rapperswyl une petite bande de malfaiteurs composée de trois gamins de 15 à 16 ans qui étaient armés « jusqu'aux dents ; » en effet, chacun de ces précoces coquins portait une canne à épée et un revolver chargé, accompagné d'une réserve convenable de munitions. D'après leurs dires, ils sont originaires de Zurich, et ils ont déclaré sans la moindre hésitation qu'ils se seraient servis de leurs armes pour tuer le premier individu venu qui, ayant de l'argent, ne le leur aurait pas abandonné de bon gré; ils étaient porteurs, en outre, d'une somme d'environ 300 fr., qu'ils disent avoir volée à un marchand de bestiaux zuricois.

Grisons. — Le conseil d'Etat a refusé le placet à une adresse du Consistoire protestant au peuple grison par le motif que cette adresse représente l'art. 50 de la Constitution fédérale comme exigeant expressément le mariage religieux à côté du mariage civil.

Le conseil d'Etat estime de plus que ce document n'est pas conforme à un véritable *esprit de tolérance et ne respecte pas* le principe de la liberté de conscience, lorsqu'il prétend faire dépendre du mariage religieux seul la valabilité chrétienne du lien du mariage.

— Le 14 janvier est décédé à Coire M.

Le déménagement ne nous donna pas beaucoup de peine; nous rangeâmes dans de grandes caisses de bois blanc tous les livres de la grande bibliothèque; le linge fut mis en paquets et placé sur une charrette, *ainsi que* quelques meubles et nos effets les plus précieux. Tout le reste, par l'ordre du curé, fut distribué aux familles les moins aisées du village.

Misè Moutte essaya vainement de sauver ses poulets et ses lapins, sous le prétexte qu'elle n'en trouverait pas de si bons à cent lieues à la ronde; mais le curé fut inflexible sur ce point.

Le dimanche, après la messe, le bon abbé adressa en provençal, à ses paroissiens, une allocution qui les fit fondre en larmes, puis il les bénit au nom de Dieu. Après vêpres, il prit son bâton de voyage, et nous nous mîmes tous quatre en chemin, précédés de la charette et accompagnés de presque tous les habitants du pays, qui prolongèrent la *conduite jusqu'au bas de la montagne*. Quelque temps encore, nous suivîmes la route poudreuse encaissée par les rochers à pic, puis nous sortîmes des gorges. Alors la riche campagne d'Ollioules, avec ses vignes fécondes, ses oliviers centenaires et ses frais jardins d'orangers apparut à nos regards, tout embaumée de parfums. Misè Moutte avait dit vrai, Ollioules était un paradis terrestre en comparaison de ce petit village d'Évenos, que nous apercevions à peine, suspendu, comme un nid d'aigle, entre la terre et le ciel, et cependant le curé était tout pensif, et Dorothée versait des pleurs !

(A suivre.)

Louis Christ, poète bien connu dans les cercles littéraires de la Suisse allemande. Il était né en 1791, était entré au service militaire étranger, et après avoir quitté la carrière des armes, avait terminé à Berlin ses études de science, de littérature et de jurisprudence. Pendant de longues années, il avait exercé avec succès la profession d'avocat. En 1840 il figurait dans le *mouvement* qui a renversé à Coire le régime des corporations (Zünfte), et jusqu'à un âge avancé, il avait fait partie de l'état-major fédéral avec le grade de lieutenant-colonel.

— Comme, dans ce canton, il est impossible à un grand nombre de *militaires, même* avec la meilleure volonté, de conserver en bon état les armes qui leur ont été confiées par la Confédération, vu le manque de locaux à l'abri de l'humidité, le Petit Conseil a ordonné que chaque commune devra tenir à leur disposition un local convenable pour le dépôt des armes.

Bâle-Ville. — Le Grand Conseil a pris la décision suivante relativement aux biens de bourgeoisie :

Une commission du Grand Conseil, composée de neuf membres, sera chargée comme représentant de l'Etat d'ouvrir, entre le conseil d'Etat, représentant la commune des habitants et le Conseil bourgeoisial, représentant la commune bourgeoise, des négociations tendant à amener la séparation des biens de la bourgeoisie d'avec la fortune de la commune municipale. Cette commission, nommée par le bureau du Grand Conseil, a été compsée de MM. Stæhelin-Brunner, président, Paravicini, colonel, Stæhelin, député aux Etats, Dr Bischof, Burkhardt, procureur général, Burkhardt-Eckstein, Speiser, Schulthess et le Dr Greppin.

Vaud. — On sait que divers systèmes ont été mis en usage jusqu'à notre époque, pour apprendre à lire et à écrire aux aveugles. Malheureusement, tous présentent de graves inconvénients. Ainsi, les appareils dont on s'est servi à cet effet, bien que très-variés, étaient incomplets. Si, par exemple, l'instrument avait l'avantage de reproduire l'écriture ou l'impression ordinaire, il présentait d'un autre côté l'inconvénient de ne pouvoir être lu par l'aveugle. Au moyen d'autres appareils, les aveugles ne pouvaient correspondre qu'entre eux, parce que leur alphabet n'était pas connu des autres personnes.

M. Ernest Recordon a inventé dernièrement un appareil des plus simples qui pare aux inconvénients inhérents aux systèmes d'écriture actuels en tout en réunissant les avantages, en reproduisant, en même temps, une double écriture : l'une pour l'aveugle, l'autre pour le *voyant*. C'est en raison de cette double écriture que l'instrument a été nommé *diplographe*.

Cet appareil est de la plus grande simplicité au point que toute personne peut immédiatement en comprendre le mécanisme et s'en servir sans difficulté.

— Les recettes de la Suisse-Occidentale donnent, pour la première dizaine de janvier, une augmentation de 16,000 fr. sur la même période de 1875.

Genève. — Les trois Genevois envoyés au Montenegro par le Comité international de la Croix-Rouge (MM. Aloïs Humbert, Dr Ferrière et Charles Gœtz), après être partis de Genève le 28 décembre, sont parvenus seulement le 9 janvier à leur destination, après un voyage assez pénible. Embarqués à Trieste le 1er janvier sur un des vapeurs du Lloyd autrichien qui longent les côtes de Dalmatie, en touchant à un grand nombre de ports et en passant la nuit au mouillage, ils ne sont arrivés que le 5 janvier à Cattaro. La navigation facile et agréable au début, devint vers la fin fort difficile, et, à Ragusa en particulier, où ils passèrent quelques heures au milieu de la nuit, il leur fallut circuler par une neige épaisse et un vent glacial. A Cattaro même ils furent retenus trois jours par le froid, la neige et le verglas rendant impossible l'accès des montagnes monténégrines. *Ils purent enfin*, le 9 au matin, escalader la gigantesque paroi de rochers qui domine les Bouches de Cattaro ; mais, le sentier en zigzag longeant des précipices vertigineux, ils durent souvent mettre pied à terre et suivre leurs montures ; ils furent contraints aussi de laisser en arrière le plus gros de leurs bagages, qui les rejoignirent deux jours plus tard.

A Cettigne, capitale du Montenegro, ils ont été parfaitement accueillis par un aide-de-camp du prince Nicolas, et ils ont trouvé des logements très-confortables préparés à leur intention. Le prince lui-même s'est empressé de leur donner audience et de leur témoigner sa satisfaction de leur présence dans son pays.

CANTON DE FRIBOURG.

Après avoir recommandé à nos lecteurs de la ville de Fribourg la conférence de M. le Dr Dor sur l'*Œil et la Vision*, nous ne pouvons échapper au pénible devoir de protester contre la tendance anti-spiritualiste de cette conférence. M. le Dr Dor, après avoir exposé d'une façon très-remarquable les différentes parties de l'œil et la manière dont se produit le phénomène de la vision, a passé ensuite au curieux phénomène de l'hallucination et en a pris occasion pour nier la réalité d'un grand nombre de faits historiques et tous les faits de l'ordre surnaturel, tels que les apparitions de la Sainte-Vierge.

Autant nous rendons hommage à la science de l'éminent professeur de l'université de Berne dans les questions médicales, autant nous avons le regret de déplorer ses divagations dans le domaine complètement inconnu pour lui de la critique historique et de la philosophie.

La société des sciences naturelles doit vivement regretter ce fâcheux incident ; jusqu'ici tous les conférenciers qu'elle avait invités à parler devant le public de Fribourg, *avaient su respecter notre foi catholique*. Espérons que le Dr Dor ne trouvera pas d'imitateurs.

C'est tout ce que nous dirons pour le moment ; il est possible que les feuilles radicales, exploitant cette malheureuse affaire, nous obligent à revenir sur la conférence de vendredi passé et à justifier par une exposition de principes, les motifs de notre protestation.

—

M. Emile Perrier, de Châtel, et M. Frédéric Weck, de Fribourg, ont reçu leurs diplômes d'avocat, après examens satisfaisants.

—

Une collecte improvisée au banquet de la société de secours mutuels de la ville de Fribourg en faveur des victimes de la catastrophe d'Hellikon, a produit la somme de fr. 62.

—

On nous écrit de la Broye :

« Pendant le mois de décembre dernier des voleurs se sont introduits, à deux reprises différentes, dans la chapelle de Sévaz, croyant y trouver quelque chose à leur convenance. Vain espoir, ils en ont été pour leurs peines, c'est-à-dire abîmer un meuble et enfoncer les portes des deux armoires. Ils n'ont rien pris, parce qu'il n'y avait rien à prendre.

» Dans le courant de la semaine dernière des malfaiteurs, peut-être les mêmes, sont entrés de nuit dans la chapelle de Forel, et, au moyen d'un levier, ont fait céder la porte de la sacristie, ouvert de force une armoire renfermant un calice en argent qu'ils ont enlevé. Jusqu'ici on ne connaît pas les auteurs de ces mauvaises actions.

» Il y a lieu de croire que notre contrée est parcourue par de hardis filous, qui en veulent aux objets de culte excitant leurs convoitises ; ils sont, paraît-il, munis d'instruments propres à leur faciliter l'accès des églises et des sacristies. Ces malfaiteurs savent parfaitement discerner les objets en argent de ceux qui ne sont qu'argentés, ce qui le prouve, c'est qu'après avoir tourné et retourné en tout sens les lampes, les crucifix et les chandeliers en métal argenté, ils les laissent à leur place.

» Avis donc à MM. les curés et aux conseils de fabrique d'avoir à tenir en lieu sûr les objets de culte qui pourraient exciter l'attention et l'appétit des voleurs. »

—

Le comité central pour la fête commémorative de la bataille de Morat a résolu de supprimer dans le programme le rassemblement de cadets projeté d'abord ; le programme reste encore suffisamment rempli par le service divin en rase campagne, l'excursion du cortége historique sur le champ de bataille, l'exécution de la cantate de la fête, le banquet et la réunion générale du soir dans la cantine, l'illumination des hauteurs avoisinant Morat, le feu d'artifice et une fête de nuit sur le lac, pour que l'on doive même dès maintenant songer à transporter au lendemain 23 juin une partie de l'exécution du programme d'abord calculé pour la seule journée du 22.

NOUVELLES DE L'ETRANGER.

Lettres de Paris.

(*Correspondance particulière de la Liberté.*)

Paris, 22 janvier.

Le télégraphe vous aura transmis la proclamation de M. Victor Hugo, le délégué de Paris, aux délégués des 36 mille communes de France. C'est la glorification de Paris dans cette langue ridicule qui fait aujourd'hui de cet académicien le rival du célèbre imbécile qui s'appelle Garibaldi. Les 36 mille communes de France ont conservé encore assez de bon sens et de patriotisme honnête et intelligent pour hausser les épaules en lisant (*s'ils la lisent*) *cette rhétorique d'un* littérateur dont le cerveau est évidemment ramolli. Notez bien que M. Victor Hugo, en parlant de Paris calomnié, n'a pas un mot de blâme pour la Commune de 1871. La fraternité que nous promet M. Victor Hugo, *au nom de la république, c'est l'assassinat* des otages ; tel est le but et tel serait le résultat de l'amnistie.

Quant à l'Europe, M. Victor Hugo veut bien lui tendre l'olivier de la paix, en lui promettant la fédération républicaine. L'Europe fera comme les 36 mille communes de France, elle se moquera de M. Victor Hugo et de son programme.

Il faut que l'intelligence des générations nouvelles soit bien décrépite pour se prendre d'admiration en lisant cette politique et cette langue d'un échappé de Charenton.

Les républicains et les radicaux de Paris multiplient leurs réunions afin d'envoyer au Sénat et à la Chambre des députés des candidats appelés à réaliser le programme communiste adopté dans la réunion de mardi dernier. Une réunion analogue se tient aujourd'hui dans le même lieu. Près de 300 invitations ont été adressées. Elles comprennent la presque totalité des électeurs sénatoriaux du département.

Tous les délégués des conseils municipaux et tous les suppléants, sans exception, ont été invités.

Ont été invités également : 74 conseillers généraux (sur 87) ; 12 conseillers d'arrondissement (sur 18) ; 18 députés ; tous les candidats ;

Les rédacteurs des journaux républicains la *République française*, le *Siècle*, le *XIXe Siècle*, l'*Evénement*, le *National*, etc.

Les républicains du centre gauche et de la gauche qui n'ont pas participé à la réunion de mardi et qui ne seront pas de celle d'aujourd'hui, ont eu, eux-mêmes, entre eux des réunions particulières, dont ils n'ont pas éprouvé le besoin de communiquer le compte rendu aux journaux. Mais il y aura dimanche prochain une réunion générale dont ils seront, *avec tous les collègues en élections* sénatoriales.

Une lettre d'invitation a été adressée, hier, à tous les électeurs sénatoriaux par MM. le général Frebault, Krantz, Ed. Laboulaye, Ed. Littré, amiral Pothuau, *députés de la Seine*.

Cette convocation est adressée à tous les députés de la Seine, à tous les membres du conseil général de la Seine, à tous les conseillers d'arrondissement de Saint-Denis et de Sceaux, à tous les délégués des communes du département et à leurs suppléants.

Nous verrons si ces républicains du centre gauche et de la gauche accepteront le programme communiste voté dans la réunion de mardi.

Toutes ces réunions républicaines se font en exécution de la consigne donnée par M. Thiers :

« Provoquer le plus possible, et dans le plus bref délai, des réunions d'électeurs sénatoriaux, sous la direction des députés et conseillers généraux républicains. »

Il faut que les conservateurs suivent cet exemple. Après les élections sénatoriales, il n'y a pas de temps à perdre pour s'occuper aussi des élections législatives qui se feront dans 30 jours. Les comités fondés par nos amis sont tout à fait indépendants du comité central de l'union conservatrice établi à Paris.

Lundi prochain, l'ancienne *Gazette des Etrangers* va reparaître sous ce simple titre : *La Gazette ;* ce journal est autorisé à devenir politique ; il aura pour rédacteur en chef M. d'Aulmay, ancien rédacteur du *Figaro*, et M. Dubarry pour collaborateur politique. Le programme ne sera, dit-on, ni légitimiste, ni bonapartiste, ni radical, et attendra les événements pour s'accuser.

Lettres d'Espagne

(*Correspondance particulière de la* Liberté.)

Frontière de Catalogne 19 janvier.

La neige recouvre la Catalogne et le froid est excessif. Malgré l'inclémence de la température, le parti carliste continue cependant à s'organiser avec ardeur. Nous avons déjà dit qu'un certain nombre de *partidas* parcourent le pays et nous ajoutions qu'elles ne tarderont pas à faire parler d'elles.

Aujourd'hui nous apprenons que, le 7 janvier, une petite action, qui n'est pas sans importance dans les moments actuels, a eu lieu aux environs d'Igualada.

Deux compagnies qui opéraient dans la contrée en ayant pour centre cette dernière ville, ont été attendues aux environs de Castelloli par une *partida* carliste, qui ayant appris l'expédition de cette force alphonsiste, s'était embarquée dans un lieu favorable.

Ces deux compagnies attaquées à l'improviste par les nôtres ne purent résister au choc et se dispersèrent presque sans résistance, laissant sur le champ de bataille 12 morts et un nombre considérable de fusils. *La terreur que cette rencontre inattendue* a jeté dans le pays est très-grande. L'ennemi essaie, paraît-il, de renforcer les détachements et les petites colonnes d'opération. Beaucoup de carlistes ranimés par ce premier succès sont entrés, ces jours-ci, en campagne. Une nouvelle *partida* a fait aussi son apparition du côté de Berga.

France. — Le *Journal des Débats* donne le relevé des différents ministres qui se sont succédés depuis le quatre septembre jusqu'au moment actuel.

Cette *nomenclature nous apprend que* dans l'espace de cinq ans et quatre mois, la France a eu :

Cinq vices-présidents du conseil des ministres ;

Dix-huit ministres de l'intérieur, dont cinq intérimaires ;

Six ministres de la justice ;

Un ministre des cultes ;

Sept ministres des finances ;

Six ministres de l'instruction publique, des cultes et des beaux arts ;

Quatre ministres des affaires étrangères ;

Six ministres de la guerre, dont un intérimaire ;

Cinq ministres de la marine, dont un intérimaire ;

Huit ministres des travaux publics, dont un intérimaire ;

Et neuf ministres de l'agriculture et du commerce.

En tout soixante-quinze ! sans compter un *chef du pouvoir exécutif* et un président de la République. C'est une véritable procession.

Ajoutons que les plus anciens préfets en place, c'est-à-dire, ceux du Gard et du Cantal, ont cinq ans seulement de résidence ! Comment un pays serait-il gouverné et administré avec ce système de gouvernements et d'administrateurs perpétuellement mobiles ?

Italie. — L'*Opinione* assure que les négociations pour le rachat des chemins de fer méridionaux sont terminées et que le ministère italien et la compagnie sont complétement d'accord. La Société se dissout, cédant à l'Etat le réseau de ses lignes, le chemin de fer et tout son matériel roulant. L'Etat fera le service des emprunts de la Société accordant 25 lires de rente par action, sous déduction de l'impôt sur la fortune mobilière, ce qui ramènera le revenu à 21,70. Le gouvernement prend également à sa charge la dette flottante de la Société.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAHPIQUES

PARIS, 23 janvier.

M. Marc Dufraisse, député de la gauche, est mort.

Une dépêche de Constantinople annonce le paiement du demi coupon échu, en bons du trésor.

—

BERLIN, 22 janvier.

Le comité de la Bourse a résolu, vu l'incertitude du paiement définitif du coupon turc, d'ajourner le détachement du coupon à la Bourse jusqu'à ce que le paiement ait eu lieu. Si le détachement n'a pas lieu dans le courant de ce mois, on déterminera les différences en liquidation, sans avoir égard au coupon.

—

ST-PÉTERSBOURG, 22 janvier.

Le *Golos* exprime sa grande satisfaction sur l'assentiment de la Grande-Bretagne à la note Andrassy. *Il ajoute que la participation* de l'Angleterre au concert européen n'est pas seulement utile, mais indispensable pour la paix générale de l'Europe.

—

MADRID, 22 janvier.

Les élections aux Cortès sont favorables aux partis ministériels. Jusqu'à ce jour, les partis républicains ont obtenu seulement deux représentants. M. Castelar a échoué partout.

M. SOUSSENS, Rédacteur.

Bureau d'annonces : Alphonse COMTE, Grand'Rue, 10, à Fribourg.

TARIF GÉNÉRAL D'INSERTIONS

dans les journaux de Fribourg dont les annonces doivent être remises directement à l'Agence de publicité ALPHONSE COMTE.

JOURNAUX :	Prix de la ligne ou de son espace		
	Canton de Fribourg.	Suisse.	Etranger.
	CENT.	CENT.	CENT.
Liberté.	15	20	25
L'Ami du peuple.	15	20	25
Offres et demandes, abonnés.	10	10	10
id. non-abonnés.	15	15	15
Freiburger-Zeitung	15	20	25

Avantages aux négociants et agents d'affaires. Pour le prix de vingt francs par an, ou de douze francs par semestre, il leur est offert sept lignes d'annonces tous les quinze jours dans la *Liberté*, l'*Ami du Peuple* et les *Offres et demandes*, c'est-à-dire simultanément dans trois journaux, avec faculté de changer le texte chaque fois. Le surplus est compté au tarif général ci-contre.

AVANTAGES POUR LES ABONNÉS
ANNONCES GRATUITES

Tout abonné pour un an à la *Liberté* ou à l'*Ami du Peuple* ou à la *Freiburger Zeitung* ou aux *Offres et demandes* acquiert par le fait un droit d'**insertion gratuite de 3 lignes** d'annonces **par semaine dans chacun de ces quatre journaux.** Sont autorisées les publications suivantes : *logements à louer, vente de meubles, vente particulière de bétail ou de fourrages (mises exceptées), demande d'employés, de domestiques et servantes, et d'ouvriers, avis d'enterrement.* Si l'annonce dépasse 3 lignes, le surplus est compté au tarif général ci-dessus.

A VENDRE
pour cause de partage

La **MAISON** que possède l'hirie de Louis-Antoine MIÉVILLE à Fribourg, rue du Pont-muré.

Les mises auront lieu au Café des Arcades, le jeudi 3 février prochain, de 3 à 4 heures de l'après midi.

Pour plus amples renseignements s'adresser : Alexandre Gendre, Agent d'affaires, à Fribourg. (C. 3496 F.)

On cherche une INSTITUTRICE française sachant enseigner le français et connaissant si possible un peu l'allemand ou l'anglais pour un établissement dirigé par des religieuses, en Bohême. S'adresser à l'Agence de publicité, Alphonse COMTE, à Fribourg. (C 3420 F)

Avis aux fruitiers.

Chez Charles Meyer, marchand de fer, à Bulle, on trouve des bonnes peaux de caillet, toiles à fromages, Torchons et thermomètres. (C 3484 F)

AGENDA DE POCHE
pour 1876

ET

Almanach de poche
pour 1876

En vente à l'Imprimerie catholique suisse, grand-rue, 10, à Fribourg.

A LOUER un **GRAND MAGASIN,** à la rue de Lausanne. Entrée le 25 juillet 1876.

S'adresser au bureau de la *Liberté*. (C 3480 F)

CARTES DE VISITES.

A l'Imprimerie catholique Suisse, Grand' Rue, n° 10, on livre, *dans la journée*, des **CARTES de visite,** caractères neufs, à des prix très-modérés.

☞ A dater du 7 janvier 1875, l'**Etude du notaire Andrey, à Bulle,** est transférée **au rez-de-chaussée du café Python.** (C 3460 F)

UN jeune allemand, sortant d'une famille très-honorable et muni d'excellents certificats, cherche à se placer dans une famille comme précepteur. Il se contenterait d'un petit salaire.

S'adresser à Fribourg, grand'rue. N° 10. (C 3366 F)

Après un refroidissement, j'ai été pris d'une toux et d'un enrouement si opiniâtre que tous les remèdes employés plusieurs semaines durant, sont demeurés sans effet. Ayant fait usage du sirop de raifort de M. Berger, ma guérison a été si complète, si surprenante que depuis lors je n'ai plus ressenti aucun symptôme ni effet de ce mal.

Interlaken 1872.

sig. C. V. BERGEN, sculpteur. (C 3159 F)

Voyage au Pays des Milliards

par VICTOR TISSOT.

Un beau vol. d'environ 400 pages. Prix : 3 fr. 50. (Envoi contre remboursement.)

C'est l'ouvrage le plus complet qui ait paru sur l'Allemagne depuis la guerre.
En vente à l'Imprimerie catholique suisse. à Fribourg.

Vingt ans de succès.

EMPLOYÉ ET RECOMMANDÉ PAR LES MÉDECINS.

Remède souverain contre la toux opiniâtre accompagnée d'asthme, contre la pituité et l'oppression de poitrine, le mal de gorge et l'enrouement chronique. Employé avec succès dans tous les cas des pâles couleurs.

Sirop de raifort.

de J. BERGER, à Interlaken.

Analysé et recommandé par M. le professeur Dr J. Schwarzenbach, à Berne.

Dépôt général pour toute la Suisse :

Samuel Friedli, jeune, à BERNE.
FRIBOURG : Pharmacie **Vilmar.**
» **Charles Lapp.** (C 3154 F)
ROMONT : » **Robadey.**
CHATEL-St-DENIS : Pharmacie **Neuhaus.**

SIROP DE RAIFORT DE J. BERGER à INTERLAKEN.

Nombreux certificats et remerciements.

EN VENTE A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE A FRIBOURG :

A UN FUTUR MARI.

Satire couronnée récemment par l'académie des Pays-bas.

Une brochure d'environ 30 pages. PRIX : 20 centimes.

IMPRIMERIE CATHOLIQUE SUISSE
Grand'Rue, 10, Fribourg.

Dépôt de livres religieux, scientifiques, littéraires

ROMANS MORAUX, CONTES ET NOUVELLES

IMAGERIE **LIVRES DE PIÉTÉ** CHAPELETS

Tableaux à huile et chromolithographiques de l'école italienne

CARTES GÉOGRAPHIQUES (C 1759 F)

L'**Imprimerie catholique** se charge de toutes les commandes de librairie pour la Suisse et l'étranger.

Bureaux de **La Liberté,** de l'**Ami du Peuple,** de la **Revue de la Suisse catholique,** du **Bulletin pédagogique,** du **Bulletin de Pie IX.** Bureau central de l'Œuvre de St François de Sales.

BIJOUTERIE, ORFÈVRERIE
DE ALBERT CADÉ
Rue de Lausanne, à Fribourg.

Assortiment considérable de parures, broches, bagues, bracelets, services, argenterie, etc., à des prix très-modiques. (C 3454 F)

REVUE
DE LA SUISSE CATHOLIQUE
RECUEIL PÉRIODIQUE
LITTERAIRE, HISTORIQUE, SCIENTIFIQUE ET RELIGIEUX

PARAISSANT A FRIBOURG LE 10 DE CHAQUE MOIS. — SIXIÈME ANNEE.

Sommaire du n° 3. 10 janvier 1876 — I. La vie et la mort de saint Béat, apôtre de l'Helvétie (suite et fin), par P. Pierre (Bovet). — II. Le vénérable Will. Notice biographique, par P. A. M. — III. Précis des rapports entre l'Eglise et l'Etat (suite). — IV. Discours prononcé au Reichstag, par Wintérer. — V. Notices biographiques sur M. Ignace Baron, par H. Thorin. — VI. Revue du mois, par H. Thorin.

On s'abonne à l'Imprimerie catholique suisse, à Fribourg : Suisse, 7 fr., — Etranger, 9 fr. (C 1963 F)

GRAND DÉPOT
DE
CIERGES PURE CIRE
de la Maison RUCHE, d'Annecy

Jn CARDINAUX, marchand d'ornements d'Eglise, Grand'Rue, FRIBOURG. (C 3464 F)

BOURSE DE GENÈVE DU 22 JANVIER.

FONDS D'ÉTAT, etc.	COMPTANT	A TERME	DEMANDÉ	OFFERT
4 0/0 Genevois	—	»	—	93 1/2
4 1/2 0/0 Fédéral	»	»	102 1/2	—
5 0/0 Italien	»	—	71 25	71 50
6 0/0 Etats-Unis	»	»	»	»
Oblig. Domaniales ital	497 50	»	497 50	498 76
Oblig. Tabacs ital. 6 0/0	499 —	»	499 —	499 50
Oblig. Ville Genève, 1861	»	»	—	—
Ouest-Suisse, 1856-57-61.	413 75	»	412 50	413 25
id. empr. 1879.	—	»	100 —	—
Suisse-Occidentale, 1873.	860	860	—	860 00
Franco-Suisse	—	»	000 —	0 0 00
Jougne-Eclépens	295	»	290 —	295 —
Lyon-Genève	—	»	308 75	310 —
Lomb. et Sud-Autriche	233 —	»	232 50	233 00
id. nouvelles	287 50	»	—	—
Autrichiens 1868	—	»	— 00	— —
Livournaises	—	»	—	205 —
Méridionales	208 75	»	208 75	— —
Bons-Méridionaux	506 50	507	5 6 25	506 50
Romaines	224	»	— —	224 75
Est-Tenn. Virg. et Géorg.	—	»	3750	3900 —
Central Pacifique	—	»	4770	4810 —
Obl. Soc. immob. genev.	»	»	»	»

ACTIONS	TERME	COMPTANT	DEMANDÉ	OFFERT
Suisse-Occidentale	81 25	81 25	81 —	81 25
Central-Suisse	347 50	— —	345 —	350 —
id. nouveau	»	380	— —	406 25
Nord-Est-Suisse	000 —	000	— —	000
Saint-Gothard	— —	— —	— —	297 50
Union-Suisse privilégiée	»	»	—	—
Autrichiens	»	»	—	—
Banque du Commerce	1285	»	1285	1290
Banque de Genève	»	»	00	000
Comptoir d'Escompte	»	»	— —	500 —
Banque Fédérale	495 —	000 00	495 —	— —
Banque comm. de Bâle	»	»	—	—
Crédit Suisse	»	»	—	—
Crédit Lyonnais	616 75	618 75	615 —	617 50
Banque de Paris	1108	1111 25	1110 —	1111 25
Banque de Mulhouse	—	»	457 50	—
Association Financ. de Genève	»	»	990 —	995 —
Alsace et Lorraine	622 50	»	457 50	—
Industrie genev. du Gaz	»	»	620 —	625
Omnium genevois	»	»	215	1220
c. Immob. genevoise	»	»	—	—
Immeub. des Tranchées	»	»	—	—
Remboursables Sétif	»	»	—	—
Parts de Sétif	»	»	—	—

BOURSE DE PARIS.

21 Janv.	AU COMPTANT	22 Janv.
93 15/16	Consolidés	93 7/8
66 35	5 0/0 Français	66 45
105 27	5 0/0 id.	105 40
	Or, à New-York . 113	
	A TERME	
66 32	3 0/0 Français	66 47
105 20	5 0/0 id.	105 40
71 35	5 0/0 Italien	71 35
17 81	3 0/0 Espagnol	17 81
—	Banque de France	—
1080	Banque de Paris	595
597 50	Crédit Lyonnais	188 75
190	Mobilier Français	613 75
610	id. Espagnol	642 50
640	Autrichiens	726 25
727 50	Suez	471 25
—	Ville de Paris 1875	